

## Jamais deux sans trois ?

Pierre MacDuff

---

Number 126 (1), 2008

Les Seconds États généraux du théâtre

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/23943ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

### ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

MacDuff, P. (2008). Jamais deux sans trois ? *Jeu*, (126), 129–135.

## Jamais deux sans trois ?

J'ai eu la témérité d'accepter de livrer mes réflexions sur les constats que l'on peut dégager des Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois, qui se sont tenus du 17 au 20 octobre 2007, en regard des premiers de novembre 1981. Il convient davantage de ne voir dans cet article, dont les limites m'ont vite dissuadé de toute velléité d'approfondissement, qu'un survol de certains aspects de deux événements qui, à leur époque respective, agissent tous deux comme révélateurs d'une situation estimée *impossible* par le milieu théâtral.

Dans les deux cas, le pari était de taille, et les raisons que l'exercice ne puisse être mené à terme étaient multiples. La plus grande réussite aura donc été, en 2007 comme en 1981, la tenue même de ces événements rassembleurs visant la mise en commun de réflexions sur des problématiques concernant le milieu théâtral pris dans

sa globalité : praticiens individuels exerçant leur art ou leur métier dans divers domaines, compagnies de toutes les régions, utilisant divers langages, pour tous les publics, et associations. En fait, une façon de valider la représentativité de ces deux événements est de se demander *a posteriori* qui *n'y était pas*. Force est de constater que, dans les deux cas, le milieu théâtral y était dûment représenté dans sa diversité et qu'aucune composante majeure de la pratique, ni aucune génération, n'en était absente. Cette fois, aucune association n'avait tenté un coup de force semblable à celui, avorté, de l'Association des directeurs de théâtre (ADT), en ouverture des premiers États généraux, alors que ses membres estimaient, c'est du moins mon interprétation, qu'ils avaient davantage à perdre qu'à gagner en y participant. L'Histoire leur aura donné tort<sup>1</sup>.

En 1981, le milieu théâtral ne disposait d'aucune instance qui puisse parler d'une voix unique sur des enjeux dépassant les intérêts sectoriels ; contrairement à 2007, ses diverses constituantes n'étaient pas toutes représentées par le biais d'associations professionnelles<sup>2</sup>. Le Conseil québécois du théâtre (CQT), dont la fondation était instamment demandée au terme des assises de

Pierre MacDuff, intervenant lors de l'assemblée du samedi 20 octobre des Seconds États généraux du théâtre.  
Photo : Mathieu Rivard.



1. Voir mon texte intitulé « Le révisionnisme de Jean-Claude Germain », dans ce dossier.

2. Voir l'article « Les unions, qu'ossa donne ? » d'Alain Grégoire, dans *Jeu* 100, 2001.3, p. 94-99.

1981, fut donc un gain, durable, pour les gens de théâtre comme pour l'ensemble de la société. C'est à lui qu'incombait la responsabilité de mener à bien la tenue des Seconds États généraux lorsque l'idée en fut lancée, en mai 2005. Rien n'est jamais acquis: il fallut un an au CQT, comme il y a vingt-cinq ans au comité organisateur nommé au terme d'une assemblée ad hoc, pour obtenir les fonds requis pour la production des études préalables et l'organisation de l'événement<sup>3</sup>.

Mandaté par le CQT, le comité organisateur des Seconds États généraux mena un travail préliminaire aux assises comparable à celui des premiers, en sollicitant l'avis de personnes sur une base individuelle et en circonscrivant des sujets débattus ensuite par des groupes représentatifs, lors de 15 tables rondes thématiques auxquelles participèrent 144 personnes parlant en leur nom propre, au nom d'un des 67 organismes représentés ou des 12 associations nationales<sup>4</sup>. À l'époque, l'animation des tables rondes était assumée par l'un ou l'autre des membres du comité organisateur; cette fois la tâche fut confiée à la journaliste indépendante Françoise Guénette, qui anima avec brio la quasi-totalité d'entre elles. Le comité des années 80 comptait 10 membres, celui du CQT se composait de 8 personnes dont 5 issues du conseil d'administration, incluant le président, Martin Faucher<sup>5</sup>. Ce dernier fut présent à presque toutes les consultations, alors qu'à l'époque, aucun membre du comité n'avait l'autorité pour exercer ce rôle fédérateur.



Photo : Mathieu Rivard.

À l'instar des participants aux tables rondes, le comité et les personnes consultées purent s'appuyer sur la documentation et les pistes de réflexion à la fois éclairantes et stimulantes produites par la chargée de projet Natalie McNeil et son adjoint Xavier Inchauspé. Les associations professionnelles furent mises à contribution dans la collecte d'informations et de statistiques, et toutes celles qui furent approchées ont collaboré de bonne foi. L'Institut national de la recherche scientifique (INRS) a été sollicité dans l'analyse de certaines données.

3. Voir mon article intitulé « Des premiers États généraux du théâtre professionnel au Québec... aux prochains », publié dans RAPPELS / Répertoire analytique et bilan. Saison théâtrale 2005-2006 au Québec, Éditions Nota bene, 2006, et le texte d'Alain Grégoire, « les États généraux du théâtre, un quart de siècle plus tard », dans *Jeu* 119, 2006.2, p. 103-107.

4. Les premiers États généraux avaient mis à contribution 175 personnes rencontrées en groupe ou sur une base individuelle.

5. Marcelle Dubois, Philippe Ducros, Martin Faucher, Jean-Philippe Joubert, Sylvain Massé, Luce Pelletier, Pierre Rousseau et Clare Schapiro.



Le document final des premiers États généraux proposait sept sujets de discussion :

- Une politique culturelle à faire
- Une problématique régionale à découvrir... et à éclaircir
- Une nouvelle catégorisation des compagnies de théâtre
- Une proposition de missions socioculturelles des organismes théâtraux
- Les lieux théâtraux
- Le statut de l'artisan et de l'artisane de théâtre
- La création du Conseil québécois du théâtre

Produit par des gens de théâtre et prenant appui sur des études que ceux-ci avaient commandées, mais dont seule la synthèse était reconduite aux lecteurs, ce document de 1981 se voulait le plus neutre et le plus objectif possible dans sa description des problématiques à débattre, en tenant pour acquis que les chiffres parlaient d'eux-mêmes, à tout le moins en ce qui avait trait au financement public du théâtre<sup>6</sup>.

Pour sa part, le document final des Seconds États généraux, intitulé *le Théâtre plus que jamais*, fourmillait de chiffres et d'analyses pointues qui permettaient diverses nuances, mais la présentation des données relatives à chacun des cinq grands thèmes qui allaient être débattus lors des ateliers précédant l'assemblée générale était émaillée de prises de position pamphlétaires plaidant en faveur d'un théâtre d'art<sup>7</sup>. Ces thèmes étaient les suivants :

- Aller à la rencontre de tous les publics : la diffusion nationale
- Aller à la rencontre de tous les publics : la diffusion internationale
- Adapter les modes de production à notre époque
- Renouveler le financement du théâtre québécois
- Vivre de l'art théâtral et perdurer : le défi des artistes et des travailleurs culturels québécois

Les nombreux documents préparatoires sont tous disponibles sur le site du CQT : <[www.cqt.ca](http://www.cqt.ca)>.

Comme en 1981, les questions à débattre concernaient essentiellement le théâtre subventionné<sup>8</sup>. Par ailleurs, bien qu'aucune proposition n'ait porté sur les modalités de production propres au théâtre anglophone ou sur son financement spécifique, plusieurs propositions le touchaient, dont celles sur la relève. Le CQT avait, cette fois, traduit les propositions et produit une version anglaise abrégée de la documentation.

La première journée, qui se déroulait à la Maison Théâtre, était constituée d'une série de six tables rondes se terminant chacune par une discussion ouverte avec la salle, et

6. Onze compagnies dites « institutionnelles » recevaient, à l'époque, 70 % des 5,5 millions dispensés en subventions pour le théâtre par le ministère des Affaires culturelles du Québec, le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal, alors que quelque 90 jeunes compagnies se partageaient les 30 % restants, ce qui ne représentait que des subventions minimales pour chacune et n'offrait d'autres perspectives que ce qu'elles qualifiaient de « vivotement ».

7. La version finale de ce texte tonifiant doit beaucoup au président Martin Faucher.

8. L'importance et la vitalité du théâtre non subventionné, tout comme les difficultés que celui-ci rencontre sont reconnues dans l'introduction du cahier de propositions intitulé *Quels États généraux ?*, et le président du CQT, qui le signe, évoque la possibilité qu'un congrès se penche sur cette pratique.

portant sur le thème « Rêver et dire le théâtre québécois d'aujourd'hui et de demain »<sup>9</sup>. Cette journée fut à la fois éclairante et éprouvante. Tout en y prédisposant, elle sortait de l'exercice plus technique que constituent les discussions en sous-groupes sur les propositions du document de travail, qui allaient démarrer le lendemain. Cette fois, il s'agissait d'entendre des gens de théâtre parler de leur métier et des raisons (souvent, de la passion) qui les animent, de leur façon de voir et de faire le théâtre, de leurs aspirations. Ce fut l'occasion de vibrantes prises de parole : je pense à celle d'Eudore Belzile pour les Gens d'en bas, dont on ne soulignera jamais assez l'importance et le caractère exemplaire au Québec, à Jasmine Dubé pour la lucidité de son regard sur la situation faite au théâtre jeunes publics, à Marie-Thérèse Fortin, qui a su traduire en termes vrais la gêne d'une institution à qui la société reconnaît le mandat de mettre en scène la dramaturgie québécoise et d'en soutenir l'essor, sans lui donner les moyens que cette responsabilité appelle dans toutes ses déclinaisons, à Claude Poissant s'interrogeant sur la préséance, grandissante, de la dimension organisationnelle plutôt qu'artistique qu'il a constatée chez certaines compagnies, même chez de plus jeunes. Éprouvant d'entendre et de ressentir, toute une journée durant et jusqu'en soirée, combien l'insuffisance de moyens financiers se décline dans tous les aspects de la pratique, dans toutes les régions, et accompagne tout au long d'une carrière le parcours des créateurs et des compagnies du Québec. Éprouvant de constater que, vingt-cinq ans après les premiers États généraux et malgré certains progrès, notamment en ce qui a trait aux lieux théâtraux maintenant plus nombreux sur le territoire et mieux équipés, et malgré que l'aide publique soit allée croissant, l'ensemble des compagnies connaisse une telle précarité avec tout ce que cette situation suppose de contraintes artistiques et de rémunération inadéquate pour ceux et celles qui y œuvrent.

Pas étonnant, dans ce contexte, que près de 500 personnes se soient inscrites aux États généraux de 2007 pour débattre des 50 propositions du *Cahier du participant*. De nombreux groupes ont ainsi travaillé simultanément sur les mêmes sujets d'ateliers. Chacun d'eux ayant la possibilité de formuler une proposition nouvelle, en lien avec le thème soumis à la discussion, les participants à l'assemblée plénière du samedi se virent remettre un cahier de propositions qui en contenaient 77... L'assemblée ne recula pas devant la tâche colossale qui l'attendait et repoussa de 19 h à 22 h la fin des travaux, qui furent dirigés avec *maestria* et beaucoup d'esprit par Nicole Lacelle<sup>10</sup>.

Douze propositions portant sur la diffusion nationale et sur les modes de production avaient été exclues des ateliers de la veille puisque, ayant fait l'objet de larges consensus lors des consultations préparatoires, le comité organisateur avait résolu de les

9. Ces tables rondes avaient pour sujets : « Le théâtre québécois : une force vive au sein de sa société ? », « Quel avenir pour l'Académie québécoise du théâtre ? », « Vivre de théâtre », « Mille et une façons d'imaginer et de créer le théâtre au Québec », « Le théâtre : un art de partage, une force collective », « Tout le monde au théâtre : une table ronde sur la diversité culturelle ». On peut lire, dans ce dossier, les textes préparés à cette fin par plusieurs praticiens.

10. En 1981, c'est Léa Cousineau qui avait assuré la présidence d'assemblée avec une virtuosité équivalente et permis des débats éclairés, en expliquant les diverses options qui s'offraient à une assemblée parfois peu familière avec les procédures.





Nicole Lacelle, dirigeant les travaux de l'assemblée plénière des Seconds États généraux, le samedi 20 octobre 2007. Photo: Mathieu Rivard.

soumettre directement à l'assemblée plénière qui, de fait, les adopta rondement, dont 11 unanimement. Des 65 autres propositions, 47 furent adoptées (pour un total de 59), 6 furent déposées, 7 furent référées<sup>11</sup>; 5 propositions seulement furent rejetées dont 4 provenant des ateliers. Ce résultat traduit la justesse de la consultation et l'excellence des travaux préparatoires effectués par le comité organisateur et les chargés de projets, tout autant que la solidarité dont le milieu théâtral a su faire montre dans ses revendications.

Deux propositions, issues des ateliers, ont fait l'objet d'une discussion qui aura duré près d'une heure chacune et suscité les débats les plus vifs, autant sur leur fond que sur leur libellé, lequel n'avait forcément pu profiter ni du recul et des relectures dont avaient fait l'objet les propositions du comité organisateur, ni de la documentation préalable sur laquelle s'appuyaient ces dernières. Mais contrairement à l'assemblée de 1981, plus timorée, celle de 2007 alla de l'avant avec des propositions bousculant le *statu quo*, que ce soit en soulignant la nécessité d'interroger à nouveau la formation théâtrale ou celle de créer deux « ensembles théâtraux d'envergure »<sup>12</sup>. La proposition, selon moi, la plus porteuse de changement profond à long terme demeure celle visant à rendre obligatoire la fréquentation du théâtre professionnel par tous les élèves du Québec<sup>13</sup>. De façon malhabile, les diffuseurs spécialisés en théâtre jeunes publics ont, d'entrée de jeu, demandé son dépôt, ce qui aurait eu pour

conséquence d'en interdire la discussion, alors qu'il s'agissait là de l'exemple même d'échanges de vues auxquels doivent donner lieu des États généraux. Le dépôt fut rejeté, la discussion eut lieu, quoique écourtée par le temps consacré aux procédures, et la proposition, défendue avec ferveur par les compagnies jeunes publics, fut adoptée par une large majorité de l'assemblée qui, à l'évidence, n'a pu bien saisir les résistances des diffuseurs jeunes publics, lesquelles furent probablement assimilées à une guerre intestine et absurde que se livrait le milieu du théâtre œuvrant pour les enfants ou les adolescents. Dans ce contexte, la portée potentiellement révolutionnaire d'une

11. Alors qu'une proposition déposée n'est ni retenue ni rejetée mais laissée à la discrétion du conseil d'administration, une proposition référée doit être prise en compte par ce dernier qui peut, au besoin, la reformuler.

12. Voir les textes de Gilles Marsolais, d'Eric Jean et de Marie Gignac, dans ce dossier.

13. « Attendu que l'accès des jeunes au théâtre est un acte citoyen qui permet d'acquérir et de développer les moyens de former son jugement, de mieux comprendre sa réalité présente, de s'ouvrir à l'autre, de se projeter dans l'avenir;

Attendu que l'art permet aux jeunes de développer sa capacité à interroger ce monde et d'en interroger les formes;

Attendu que l'art permet de développer son esprit de tolérance;

Attendu l'importance pour les élèves du Québec d'avoir accès aux arts de la scène professionnels;

Nous demandons à l'État québécois de rendre obligatoire la fréquentation du théâtre professionnel par tous les élèves du Québec et que le CQT en fasse une priorité. »



La directrice du TNM, Lorraine Pintal, lors de l'assemblée plénière du 20 octobre à la Maison Théâtre. Photo: Mathieu Rivard.

proposition touchant le rapport des générations à venir à l'égard de leur fréquentation du théâtre, souhaitée meilleure par le milieu théâtral, s'est vue privée de l'unanimité qu'elle aurait dû appeler<sup>14</sup>, et la possibilité que le CQT en fasse réellement sa priorité en a été amoindrie<sup>15</sup>.

Si les États généraux de 1981 avaient pour ambition de proposer une série d'actions sous-tendues par certains principes et tournées vers l'avenir (l'adoption d'une politique culturelle par l'État, l'importance du soutien à la réalisation professionnelle d'œuvres nationales de création ou de répertoire, une nouvelle catégorisation des compagnies pour fins de subvention, la reconnaissance par les compagnies de missions artistiques, etc.), ceux de 2007, prenant appui sur l'existence de politiques culturelles, avaient pour visées plus pragmatiques de répondre à de nombreuses urgences, au premier rang desquelles se situait de criante façon l'aide à apporter aux compagnies de la relève. De fait, une douzaine de propositions adoptées les concernent au premier chef. Si d'aucuns ont pu craindre que ces États généraux ne soient pour l'essentiel, sinon exclusivement, ceux des compagnies de la relève, les nombreuses propositions touchant la diffusion nationale et internationale, les bourses aux artistes, le développement de public, l'entretien des lieux théâtraux, le développement d'un réseau de petites salles, la reconnaissance de l'importance du rôle des directions

14. D'autant qu'une proposition adoptée unanimement peu de temps auparavant se lisait comme suit: « De manière à respecter ce qui est prévu au programme de formation de l'école québécoise, que soit rendue obligatoire l'intégration des arts dans la formation initiale des maîtres et dans la formation continue des enseignants, afin de les mettre en contact direct avec les productions professionnelles et en relation avec les artistes. »

15. Voir, dans ce dossier, l'article de Virginie Lachaise, « Les élèves à l'école du théâtre obligatoire. » NDLR.



artistiques et administratives, des diffuseurs spécialisés ou des festivals, l'augmentation des budgets des conseils des arts, la création d'un Fonds québécois pour la dramaturgie, la mise sur pied d'un protocole de recherche permettant de mieux cerner la rémunération des artistes et des travailleurs culturels, l'instauration de mesures fiscales encourageant la fréquentation des arts par les familles, pour ne prendre que ces exemples, témoignent de la largeur de vues qui sous-tendait les travaux du comité organisateur et de l'assemblée.

Un quart de siècle plus tard, une constante se dégage : le silence des compagnies qui tiennent lieu d'institutions. À quelques exceptions près, leurs représentants se seront cantonnés dans le rôle de spectateurs lors de l'assemblée plénière, bien que, et il faut le souligner, ces institutions aient été présentes, se soient faites entendre lors des ateliers et qu'elles aient été solidaires de l'adoption de nombreuses propositions, dont celles concernant la relève. Mais en ne se prononçant pas et en laissant aux jeunes générations occuper tout l'espace du discours public, si celui-ci a eu pour mérite de s'inscrire en quelque sorte officiellement dans l'histoire du théâtre d'ici, l'analyse de la situation à laquelle s'est livrée le milieu théâtral lors de ces assises s'est vue privée cette fois encore de certaines perspectives. Ont ainsi été laissées en suspens un certain nombre de questions fondamentales liées notamment mais non exclusivement au foisonnement des compagnies, lequel va à l'évidence se perpétuer sans que ne soient interrogés les tenants et aboutissants de ce développement laissé à lui-même et, dès lors, peu susceptible de permettre à aucune de ses composantes de croître de façon significative. Si certaines questions urgentes ont été débattues, des enjeux dont les États généraux ont fait l'économie demeurent. Et il y a fort à parier qu'à défaut d'une volonté politique des gouvernements d'y voir clair, et que l'on sent ceux-ci incapables d'assumer, le milieu théâtral ne soit tenu de se pencher, avant vingt-cinq ans, sur des questions systémiques absentes des débats de 2007. ■

---

Membre du comité organisateur des États généraux du théâtre professionnel au Québec, de février 1980 à novembre 1981, **Pierre MacDuff** a été le premier directeur général du Conseil québécois du théâtre (CQT), de 1983 à 1991, et président de l'organisme de 2000 à 2003. Il est directeur général des Deux Mondes depuis 1991. Au terme du colloque *le Théâtre à tout prix*, organisé par le CQT en mai 2005, il émettait le souhait que celui-ci tienne de nouveaux États généraux du théâtre.